

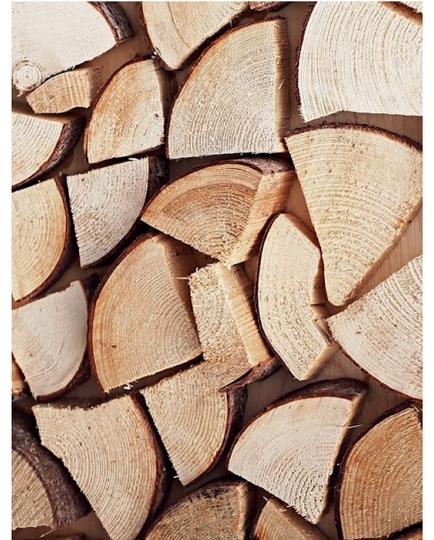
parkea
FLOORS

PARQUETS
CONTRECOLLÉS



parkea FLOORS

Faire entrer la *nature*
dans votre intérieur



PARQUETS
CONTRECOLLÉS

| | |
|--|-----------|
| Critères de choix | 4 |
| Collections PRO | 9 |
| Parkea Orfeo 139 | 10 |
| Parkea Monolame 139 | 12 |
| Parkea Alto 184 | 14 |
| Collections DECO | 17 |
| Parkea Alto 139 | 18 |
| Parkea Diva 139 | 22 |
| Parkea Diva 184 | 24 |
| Cahier technique | 26 |
| Tableau récapitulatif et accessoires | 26 |
| Caractéristiques techniques | 28 |
| Garantie 30 ans | 29 |
| Conseils de pose..... | 30 |
| Conseils d'entretien | 32 |

LES CHOIX DE BOIS



100% MADE IN FRANCE

Tous les parquets contrecollés proposés dans la gamme Parkea Floors sont labellisés **Parquets de France** et sont issus à **100%** de **chênes de France**.



CLASSIC

Bois clair et sombre, noeuds noirs, maille, discoloration.



TRADITION

Bois clair et sombre, noeuds noirs, noeuds bouchés, noeuds partiellement ouverts, discoloration, traces noires, gerces bouchées, aubier.



ZENITUDE

Bois clair et sombre, noeuds noirs, noeuds bouchés, noeuds partiellement ouverts, discoloration, fentes, gerces, traces de coeur, aubier. Choix avec toutes les singularités du bois sans limite. La taille des noeuds est proportionnelle à la largeur des lames.



MIX

Bois clair et sombre, noeuds noirs, noeuds bouchés, noeuds partiellement ouverts, discoloration sans limite, fentes, gerces, tout aubier confondu. Choix avec toutes les singularités du bois sans limite. La taille des noeuds est proportionnelle à la largeur des lames.

LES TEINTES / FINITIONS



La présentation des teintes ci-contre est à titre indicatif.

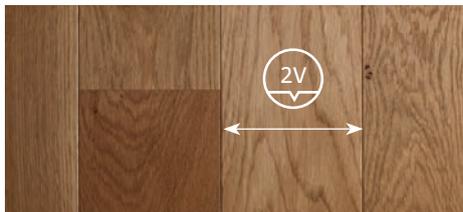
La restitution des images varie selon le mode colorimétrique et le support papier d'impression.

Par ailleurs, le bois reste une matière naturelle et vivante. L'aspect peut donc varier d'une lame à une autre, y compris dans un même choix de bois et dans une même teinte.

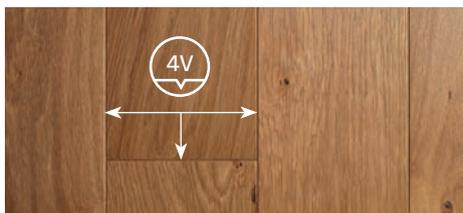
LES PROFILS



Bords droits



Chanfreins 2V longitudinaux
sur les grands côtés



Chanfreins 4V
sur les quatre côtés

LES ETATS DE SURFACE

LES VERNIS



vernis mat



vernis satiné

Notre vernis est appliqué en 5 à 7 couches de finition sur nos parquets.

Ce vernis acrylique appliqué en usine et séché aux UV contient des particules de corindon (minéral d'une très grande dureté). La qualité des vernis assure aujourd'hui une protection efficace contre tous les aléas : abrasion, rayures, taches, etc. Il se décline en version satinée ou mate.

À la fois esthétique et résistant, le vernis est également la finition la plus facile à entretenir.

L'HUILE



huilé

La finition huilée est appliquée en 3 à 4 couches selon un procédé qui lui apporte une grande résistance.

Cette finition met en valeur le bois et le protège par imprégnation. Le choix de la finition huilée apporte un aspect plus naturel et plus proche de la matière, mais elle nécessite un entretien régulier.

La gamme **Parkea Floors** a été conçue pour vous offrir l'essentiel du parquet contrecollé autour d'une sélection de 14 références.

Nous vous proposons 6 qualités de parquet et 2 largeurs de lame différentes : 139 mm ou 184 mm.

Parquet 2 frises, monolame, monolame abouté ou encore parquet extra-large, vous trouverez forcément le parquet qui correspond à vos envies !

Largeur **139 mm**

Parkea **Orfeo 139**
2 frises - bords droits

Parkea **Monolame 139**
monolame - 2V

Parkea **Alto 139**
monolame abouté - 2V

Parkea **Diva 139**
monolame longueur variable - 4V

139 mm



184 mm



taille réelle

Largeur **184 mm**

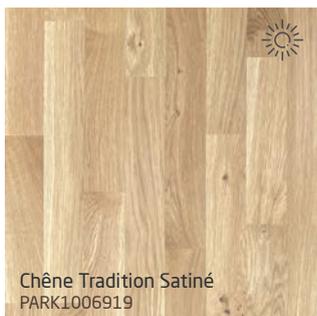
Parkea **Alto 184**
monolame abouté - 2V

Parkea **Diva 184**
monolame longueur variable - 4V

Vue d'ensemble des collections

Parkea Orfeo 139

1500 x 139 x 11 mm



Chêne Tradition Satiné
PARK1006919

Parkea Monolame 139

1210 x 139 x 12 mm



Chêne Mix Topaze
PARK1017684

Parkea Alto 184

2010 x 184 x 12 mm



Chêne Mix Topaze
PARK1018731



Chêne Tradition Saphir
PARK1006935



Chêne Mix Bois Flotté
PARK1017681



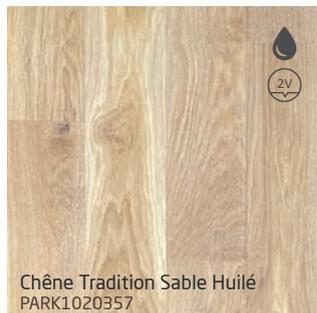
Chêne Mix Bois Flotté
PARK1018730



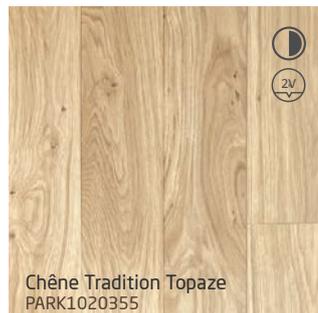
PRO

Parkea Alto 139

1210 x 139 x 13 mm



Chêne Tradition Sable Huilé
PARK1020357



Chêne Tradition Topaze
PARK1020355

Parkea Diva 139

495 à 1992 x 139 x 14 mm



Chêne Classic Bois Flotté
PARK1019701

Parkea Diva 184

495 à 1992 x 184 x 14 mm



Chêne Zenitude Miel
PARK1020359



Chêne Tradition Café Crème
PARK1020356



Chêne Tradition Bois Flotté
PARK1020074



Chêne Classic Topaze
PARK1000554



Chêne Zenitude Bois Flotté
PARK1020358

DECO

Se reconnecter à *l'essentiel*
en remettant le bien-être
et la *simplicité*
au centre de notre quotidien



parkea FLOORS

gamme **PRO**



Parkea Orfeo 139

Largeur 139 mm
Parquet 2 frises
Profil bords droits
Parement 2,5 mm

1500 x 139 x 11 mm



Parkea Monolame 139

Largeur 139 mm
Parquet Monolame
Profil chanfreins 2V
Parement 2,5 mm

1210 x 139 x 12 mm



Parkea Alto 184

Largeur 184 mm
Parquet Monolame abouté
Profil chanfreins 2V
Parement 2,5 mm

2010 x 184 x 12 mm

Chêne Tradition Satiné



PARK1006919

Parkea Orfeo 139 - Parquet 2 frises à longueur fixe
1500 x 139 x 11 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Satiné



Chêne Tradition Saphir



PARK1006935

Parkea Orfeo 139 - Parquet 2 frises à longueur fixe
1500 x 139 x 11 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Saphir | Vernis : Mat



Parkea Monolame 139

PRO

Chêne Mix Topaze



PARK1017684

Parkea Monolame 139 - Parquet monolame à longueur fixe
1210 x 139 x 12 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : **Chêne Mix** | Finition : **Topaze** | Vernis : **Mat**



Parkea Monolame 139

PRO

Chêne Mix Bois Flotté



PARK1017681

Parkea Monolame 139 - Parquet monolame à longueur fixe
1210 x 139 x 12 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : **Chêne Mix** | Finition : **Bois Flotté** | Vernis : **Mat**



Parkea Alto 184

PRO

Chêne Mix Topaze



PARK1018731

Parkea Alto 184 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
2010 x 184 x 12 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : Chêne Mix | Finition : Topaze | Vernis : Mat



Parkea Alto 184

PRO

Chêne Mix Bois Flotté



PARK1018730

Parkea Alto 184 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
2010 x 184 x 12 mm | Parement : 2,5 mm

Choix de Bois : Chêne Mix | Finition : Bois Flotté | Vernis : Mat



Choisir un *parquet*,
c'est décider d'intégrer
pleinement la *nature* dans
son espace personnel



parkea FLOORS

gamme **DECO**



Parkea Alto 139

Largeur 139 mm
Parquet Monolame abouté
Profil chanfreins 2V
Parement 3,4 mm

1210 x 139 x 13 mm



Parkea Diva 139

Largeur 139 mm
Parquet Monolame
Profil chanfreins 4V
Parement 3,4 mm

495 à 1992 x 139 x 14 mm



Parkea Diva 184

Largeur 184 mm
Parquet Monolame
Profil chanfreins 4V
Parement 3,4 mm

495 à 1992 x 184 x 14 mm

Parkea Alto 139

DECO

Chêne Tradition Huilé Sable



PARK1020357

Parkea Alto 139 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
1210 x 139 x 13 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Huilé Sable



Parkea Alto 139

DECO

Chêne Tradition Café Crème



PARK1020356

Parkea Alto 139 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
1210 x 139 x 13 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Café Crème | Vernis : Mat



Parkea Alto 139

DECO

Chêne Tradition Topaze



PARK1020355

Parkea Alto 139 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
1210 x 139 x 13 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Topaze | Vernis : Mat



Parkea Alto 139

DECO

Chêne Tradition Bois Flotté



PARK1020074

Parkea Alto 139 - Parquet monolame abouté à longueur fixe
1210 x 139 x 13 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Tradition | Finition : Bois Flotté | Vernis : Mat



Parkea Diva 139

DECO

Chêne Classic Bois Flotté



PARK1019701

Parkea Diva 139 - Parquet monolame longueur variable
495 à 1992 x 139 x 14 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Classic | Finition : Bois Flotté | Vernis : Mat



Chêne Classic Topaze



PARK1000554

Parkea Diva 139 - Parquet monolame longueur variable
495 à 1992 x 139 x 14 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Classic | Finition : Topaze | Vernis : Mat



Parkea Diva 184

DECO

Chêne Zenitude Miel



PARK1020359

Parkea Diva 184 - Parquet monolame longueur variable
495 à 1992 x 184 x 14 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : Chêne Zenitude | Finition : Miel | Vernis : Mat



Parkea Diva 184

DECO

Chêne Zenitude Bois Flotté



PARK1020358

Parkea Diva 184 - Parquet monolame longueur variable
495 à 1992 x 184 x 14 mm | Parement : 3,4 mm

Choix de Bois : **Chêne Zenitude** | Finition : **Bois Flotté** | Vernis : **Mat**



PARKEA FLOORS //

LA GAMME EN UN COUP D'OEIL

| Collection | Type | Chanfreins | Longueur | Largeur | Epaisseur | Parement | Choix de bois | Finition | Etat de surface | Référence | |
|---------------------|----------------------------|---|---------------|---------|-----------|----------|--|-----------------|-----------------|---|-------------|
| Parkea Orfeo 139 | 2 frises | - | 1500 mm | 139 mm | 11 mm | 2,5 mm |  | Chêne Tradition | Satiné |  | PARK1006919 |
| | 2 frises | - | 1500 mm | 139 mm | 11 mm | 2,5 mm | | Chêne Tradition | Saphir |  | PARK1006935 |
| Parkea Monolame 139 | Monolame longueur fixe |  | 1210 mm | 139 mm | 12 mm | 2,5 mm |  | Chêne Mix | Topaze |  | PARK1017684 |
| | Monolame longueur fixe |  | 1210 mm | 139 mm | 12 mm | 2,5 mm | | Chêne Mix | Bois Flotté |  | PARK1017681 |
| Parkea Alto 184 | Monolame abouté |  | 2010 mm | 184 mm | 12 mm | 2,5 mm |  | Chêne Mix | Topaze |  | PARK1018731 |
| | Monolame abouté |  | 2010 mm | 184 mm | 12 mm | 2,5 mm | | Chêne Mix | Bois Flotté |  | PARK1018730 |
| Parkea Alto 139 | Monolame abouté |  | 1210 mm | 139 mm | 13 mm | 3,4 mm |  | Chêne Tradition | Huilé Sable |  | PARK1020357 |
| | Monolame abouté |  | 1210 mm | 139 mm | 13 mm | 3,4 mm | | Chêne Tradition | Café Crème |  | PARK1020356 |
| | Monolame abouté |  | 1210 mm | 139 mm | 13 mm | 3,4 mm | | Chêne Tradition | Topaze |  | PARK1020355 |
| | Monolame abouté |  | 1210 mm | 139 mm | 13 mm | 3,4 mm | | Chêne Tradition | Bois Flotté |  | PARK1020074 |
| Parkea Diva 139 | Monolame longueur variable |  | 495 à 1992 mm | 139 mm | 14 mm | 3,4 mm |  | Chêne Classic | Bois Flotté |  | PARK1019701 |
| | Monolame longueur variable |  | 495 à 1992 mm | 139 mm | 14 mm | 3,4 mm | | Chêne Classic | Topaze |  | PARK1000554 |
| Parkea Diva 184 | Monolame longueur variable |  | 495 à 1992 mm | 184 mm | 14 mm | 3,4 mm |  | Chêne Zenitude | Miel |  | PARK1020359 |
| | Monolame longueur variable |  | 495 à 1992 mm | 184 mm | 14 mm | 3,4 mm | | Chêne Zenitude | Bois Flotté |  | PARK1020358 |

ACCESSOIRES ET PRODUITS DE MISE EN OEUVRE

SEUILS ET PLINTHES

Retrouvez dans la gamme Parkea Floors notre offre de **seuils 3 en 1** et **plinthes** :

 **Seuils 3-en-1**
930 x 54 x 16 mm



Disponible en 5 coloris :

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Chêne Brut | PARK1001979 |
| Chêne Linen / Bois Flotté | PARK1001977 |
| Chêne Saphir | PARK1001972 |
| Chêne Satiné | PARK1001980 |
| Chêne Topaze | PARK1001978 |

 **Plinthes plaquées vernies**
2 200 x 80 x 13 mm



Disponible en 5 coloris :

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Chêne Linen / Sable | PARK1020080 |
| Chêne Bois Flotté | PARK1002068 |
| Chêne Saphir | PARK1001950 |
| Chêne Satiné | PARK1002083 |
| Chêne Topaze | PARK1002069 |

Correspondances accessoires / sols indiquées dans le tableau ci-contre

Attention Les correspondances de coloris proposées ne sont pas en true-matching mais des approchants que nous vous suggérons.

SOUS-COUCHES

Pour une pose parfaite de votre parquet contrecollé, nous vous préconisons l'utilisation d'une des trois **sous-couches** ci-dessous :

| | Support | Epaisseur | Isolation phonique | Sol Chauffant | Référence |
|-------------------------|------------------------|-----------|--------------------|---------------|----------------------------|
| Timbermate Excel | Caoutchouc synthétique | 3,60 mm | 23 dB | Adapté | TIMEX |
| Subersol 3 | Liège naturel | 3 mm | 20 dB | Adapté | SUBERSOLS3 |
| ExtraFoam | Mousse polyéthylène | 3 mm | 20 dB | Adapté | EXTRAF1 |

COLLE PARQUET



Parkea Colle 140
Colle pour parquet 15 kg
(2 x 7,5 kg)

[PARKCOL140](#)

Colle parquet universelle, prête à l'emploi, monocomposant à base de polymère hybride.

Correspondance
Seuil 3-en-1

Correspondance
Plinthe

PARK1001980 PARK1002083

PARK1001972 PARK1001950

PARK1001978 PARK1002069

PARK1001977 PARK1002068

PARK1001978 PARK1002069

PARK1001977 PARK1002068

PARK1001977 PARK1020080

PARK1001979 PARK1002068

PARK1001978 PARK1002069

PARK1001977 PARK1002068

PARK1001977 PARK1002068

PARK1001978 PARK1002069

PARK1001978 PARK1002069

PARK1001977 PARK1002068

TABLEAU TECHNIQUE // SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES



| | Parkea Orfeo 139 | Parkea Monolame 139 | Parkea Alto 184 | Parkea Alto 139 | Parkea Diva 139 | Parkea Diva 184 |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| DESCRIPTION | | | | | | |
| Largeur : | 139 mm | 139 mm | 184 mm | 139 mm | 139 mm | 184 mm |
| Longueur : | 1500 mm | 1210 mm | 2010 mm | 1210 mm | 495 à 1992 mm | 495 à 1992 mm |
| Épaisseur : | 11 mm | 12 mm | 12 mm | 13 mm | 14 mm | 14 mm |
| Parement : | 2,5 mm | 2,5 mm | 2,5 mm | 3,4 mm | 3,4 mm | 3,4 mm |
| Support : | Panneau HDF* | Panneau HDF* | Panneau HDF* | Panneau HDF* | Panneau HDF* | Panneau HDF* |
| Contrebalancement : | Déroulé en bois | Déroulé en bois | Déroulé en bois | Déroulé en bois | Déroulé en bois | Déroulé en bois |
| Type de lames : | 2 frises | Monolame longueur fixe | Monolame abouté | Monolame abouté | Monolame longueur variable | Monolame longueur variable |
| Profil : | Bords droits | 2 chanfreins | 2 chanfreins | 2 chanfreins | 4 chanfreins | 4 chanfreins |
| CLASSEMENTS | | | | | | |
| Classe d'usage : | | | | | | |
| Réaction au feu : | | | | | | |
| PERFORMANCES | | | | | | |
| Conductivité thermique : | 0,15 W/m.K | 0,15 W/m.K | 0,15 W/m.K | 0,15 W/m.K | 0,15 W/m.K | 0,15 W/m.K |
| Résistance thermique : | 0,07 m ² .K/W | 0,08 m ² .K/W | 0,08 m ² .K/W | 0,087 m ² .K/W | 0,093 m ² .K/W | 0,09 m ² .K/W |
| ENVIRONNEMENT | | | | | | |
| Emissions de formaldéhyde : | E1 | E1 | E1 | E1 | E1 | E1 |
| Teneur en pentachlorophénol : | PCP ≤ 5 ppm | PCP ≤ 5 ppm | PCP ≤ 5 ppm |
| Emissions de COV** : | Classe A+ | Classe A+ | Classe A+ | Classe A+ | Classe A+ | Classe A+ |
| Emissions CMR 1&2*** : | < 1 µg / m ³ | < 1 µg / m ³ | < 1 µg / m ³ |
| Durabilité biologique : | Classe de risque 1 | Classe de risque 1 | Classe de risque 1 |
| COLISAGE | | | | | | |
| m ² / colis : | 1,67 | 1,85 | 1,85 | 1,68 | 1,38 | 1,83 |
| unité / colis : | 8 | 11 | 5 | 10 | 5 | 5 |
| m ² / palette : | 100,2 | 83,25 | 88,80 | 73,8 | 75,90 | 73,20 |
| Poids / m ² : | 8,9 kg | 9,9 kg | 9,9 kg | 10,7 kg | 11,6 kg | 11,6 kg |
| Poids / palette : | 892 kg | 824 kg | 879 kg | 810 kg | 881 kg | 849 kg |
| GARANTIE | 30 ans ⁽¹⁾ | 30 ans ⁽¹⁾ | 30 ans ⁽¹⁾ | 30 ans ⁽¹⁾ | 30 ans ⁽¹⁾ | 30 ans ⁽¹⁾ |

* Panneau bois à Haute Densité de Fibres

** COV : Composés Organiques Volatils

*** CMR 1&2 : Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques de catégorie 1 ou 2

⁽¹⁾ En usage domestique, voir conditions ci-contre



* Information sur le niveau de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

fiches techniques complètes à télécharger sur
www.lamaisondusol.com



GARANTIE CONCEPTION 30 ANS //

CONDITIONS



Garantie contractuelle de 30 ans sur la conception des parquets (hors état de surface) :

Nos parquets sont contractuellement garantis 30 ans sur leur conception, dans le respect d'un usage normal desdits produits.

Cette garantie contractuelle de 30 ans prend effet à compter de la date figurant sur la facture ou la preuve de votre achat, à conserver avec le certificat de garantie 30 ans correspondant, complété du n° de lot inscrit sous les lames ou sur le visa de contrôle.

Garanties légales :

Indépendamment de la garantie contractuelle ainsi consentie, nos produits sont garantis contre les défauts de conformité et les vices cachés, dans les conditions prévues aux articles L 211-4 et suivants du Code de la consommation français et aux articles 1641 à 1649 du Code Civil français.

[Article L211-4 Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.]

[Article L211-5 Code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.]

[Article L217-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.]

[Article L217-16 Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.]

[Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.]

[Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.]

La Maison du Sol exclut toute application desdites garanties contractuelles et légales :

- aux produits non payés dans leur intégralité ;
- aux défauts apparents non signalés avant ou pendant la pose des produits correspondants ;
- aux détériorations volontaires ou provoquées par l'usure normale, une négligence, un mauvais stockage, un fait accidentel, un cas fortuit ou un cas de force majeure ;
- en cas de pose, d'utilisation ou de stockage des produits non conforme aux recommandations jointes aux produits ;
- en cas d'entretien insuffisant ;
- en cas de différence d'aspect par rapport à des échantillons n'ayant pas subi la même exposition aux rayons UV (patine) ;
- en cas de pose dans les pièces d'eau (salle de bain, cuisine, etc.), à l'exception des parquets spécifiquement adaptés à cet effet ;
- en cas de pose dans des lieux fortement sollicités par des variations d'humidité (sauna, hammam, piscine, etc.) ;
- aux défauts liés au non respect des conditions climatiques prescrites et qui auraient été évités si l'hygrométrie de l'air avait été régulée par l'utilisation d'un humidificateur ou d'un déshumidificateur et une ventilation appropriée ;
- dans le cas où le produit a été modifié et/ou réparé par vous-même ou par un tiers non agréé, sauf pour les réparations légères dans le cadre de l'entretien ;
- à l'usure au poinçonnement du bois et à la dégradation de la couche de finition (vernis, huile, teinte, etc.) liées à l'utilisation du local.

Par ailleurs, les dites garanties sont limitées au remplacement des produits défectueux par la fourniture de produits identiques ou similaires, à l'exclusion des coûts de dépose, des coûts de pose supplémentaires, et de tous dommages et intérêts.

Rappels de certaines recommandations de pose, d'utilisation et d'entretien :

- La pose doit être effectuée en respectant toutes les conditions de mise en oeuvre et d'hygrométrie, notifiées dans nos préconisations jointes au produit et selon les DTU de mise en oeuvre.
- Les conditions nécessaires à la mise en oeuvre dans un Etablissement Recevant du Public (ERP) doivent être connues et remplies lors de l'achat.
- L'entretien doit être effectué avec des produits appropriés.
- Il est du ressort de l'utilisateur de maintenir l'air ambiant de ses locaux entre 40 et 60% d'humidité et le cas échéant de le réguler au moyen d'humidificateur ou de déshumidificateur.
- Pour les parquets, la pose dans les pièces d'eau (salle de bain, cuisine, etc.) nécessite un produit approprié et/ou que des moyens soient mis en oeuvre de façon à ne pas présenter un risque pour les dits parquets.
- La pose sur des surfaces immergées (receveur de douche, piscine, etc.) est à proscrire.
- Parquets garantis pour une pose sur sol chauffant «basse température» et/ou pour une pose sur sol chauffant rafraîchissant, selon nos recommandations d'installation.

En cas de réclamation :

- Quand une anomalie est détectée sur nos parquets, interrompez immédiatement la pose et consultez-nous. Si vous désirez faire jouer la garantie 30 ans, merci de nous en informer en nous faisant parvenir le Certificat de garantie correspondant ainsi que la facture d'achat par lettre recommandée avec avis de réception. Veuillez également indiquer dans ce courrier le numéro figurant au dos des lames ou sur le visa de contrôle.
- Nous nous réservons la possibilité d'aller inspecter le produit défectueux sur le lieu de pose.
- Si la réclamation est justifiée, après constat, nous nous engageons à remplacer le produit défectueux par la fourniture de produits identiques ou similaires, à l'exclusion des coûts de dépose, des coûts de pose supplémentaires et de tous dommages et intérêts.
- En cas de remise en état entrant dans le cadre des garanties ci-dessus mentionnées, toute période d'immobilisation d'un produit d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de garantie restant à courir (article L. 211-16 du Code de la Consommation).

CONSEILS DE POSE //

POSE SUR SOL CHAUFFANT BASSE TEMPÉRATURE



Tout en respectant les conseils décrits précédemment, les sols chauffants ou planchers réversibles nécessitent quelques précautions particulières.

Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre revendeur ou en consultant les fiches techniques sur notre site internet. Nous déconseillons l'utilisation des essences, hêtre et érable sur ces types de support.

La résistance thermique des revêtements de sols, y compris leur éventuelle couche de désolidarisation associée (sous-couche acoustique par exemple) ne doit pas dépasser 0.13 m².K./W.

Dans les conditions de base, la température de surface des sols finis ne peut dépasser 28°C.

L'utilisation de tapis et meuble bas est proscrite car ceux-ci risquent de limiter fortement les performances du système et détériorer le parquet.

Plancher rayonnant hydraulique

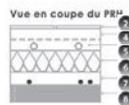
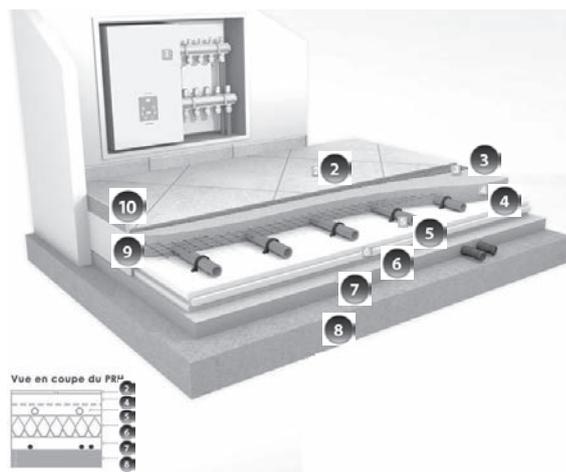
L'ensemble des dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » devra être respecté. Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche adaptée. Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère.

Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être au minimum de 5 cm.
- La température maximale de l'eau ne doit pas dépasser 40°C.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m².
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa mise en œuvre, pour éviter de dépasser cette température.

Mise en œuvre :

- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Puis interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5° C jusqu'à la bonne température.



- | | |
|--|--|
| 1 - Collecteur | 6 - Isolant |
| 2 - Revêtement de sol | 7 - Ravoirage si nécessaire |
| 3 - Flottant avec sous-couche ou collé | 8 - Dalle porteuse |
| 4 - Chape flottante | 9 - Bande de rive avec jupe d'étanchéité |
| 5 - Tube PER | 10 - Plinthe |

Plancher rayonnant électrique

Les planchers chauffants avec câbles électriques enrobés dans le béton doivent être conformes à la norme NF C 32-330 et installés selon la norme NF P 52-302 (anciennement DTU 65-7).

Les planchers rayonnants électriques, constitués d'un câble chauffant et recouverts par un ouvrage de recouvrement de type chape ou dalle, doivent respecter les préconisations du CPT Plancher Rayonnant Électrique (CSTB 3606).

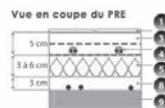
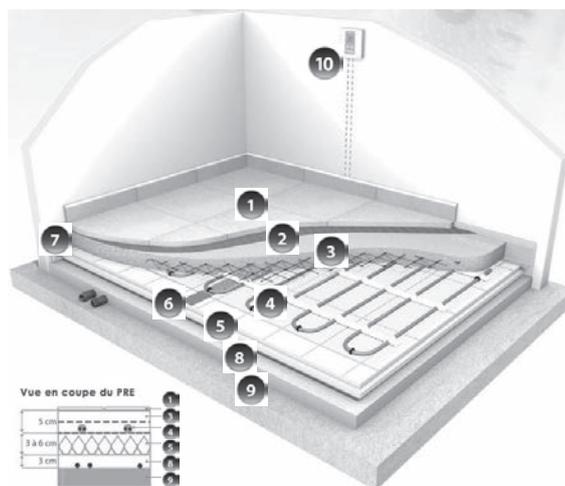
Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche adaptée. Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère.

Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être au minimum de 5 cm.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m².
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa mise en œuvre, pour éviter des montées en température trop rapides.

Mise en œuvre :

- La première mise en température des planchers rayonnants électriques doit être faite par l'installateur de chauffage électrique.
- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage trois semaines après la réalisation de l'ouvrage et pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Puis interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.



- | | |
|--|---|
| 1 - Revêtement de sol | 7 - Bande de rive |
| 2 - Flottant avec sous-couche ou collé | 8 - Ravoirage si nécessaire |
| 3 - Chape flottante | 9 - Dalle porteuse |
| 4 - Câble chauffant | 10 - Régulation de la pièce avec thermostat |
| 5 - Isolant | |
| 6 - Adhésif | |

CONSEILS DE POSE //

POSE SUR SOL CHAUFFANT RÉVERSIBLE

CHAUFFANT / RAFRAÎCHISSANT

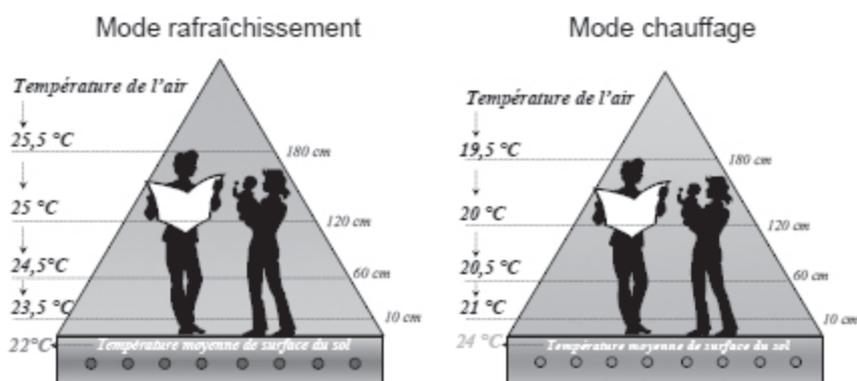


Utilisez **IMPÉRATIVEMENT** la méthode de « collage en plein » avec une colle MS Polymère sur le support, sans interposition d'une sous-couche.

La pose sur plancher chauffant rafraîchissant doit respecter les dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » et les préconisations du CPT planchers réversibles à eau basse température (CSTB 3164).

Conditions principales de pose :

- Le système doit permettre une répartition homogène de la température sur toute la surface.
- La température des fluides doit être réglée par système de sondes automatiques pour empêcher la formation d'un point de rosée (condensation) sous le parquet.
- Le circuit doit comporter un dispositif limitant la température au départ du fluide de 18 à 22°C en fonction des zones géographiques. L'installateur du système est dans l'obligation de respecter cette clause.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m².
- La consigne d'été des thermostats d'ambiance des régulations individuelles ne descendra pas en dessous de 22°C. Le système rafraîchissant ne pourra s'enclencher que si la température ambiante est égale ou supérieure à 25°C.



Mise en œuvre :

- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.

| Zone géographique de la France | Température minimale de départ du fluide |
|---|--|
| Zone côtière de la Manche, de la mer du Nord et de l'Océan Atlantique au nord de l'embouchure de la Loire, largeur 30 km | 19°C |
| Zone côtière de l'Océan Atlantique au sud de l'embouchure de la Loire et au nord de l'embouchure de la Garonne, largeur 50 km | 20°C |
| Zone côtière de l'Océan Atlantique au sud de l'embouchure de la Garonne, largeur 50 km | 21°C |
| Zone côtière méditerranéenne, largeur 50 km | 22°C |
| Zone intérieure | 18°C |



L'entretien des parquets : principes généraux

L'évolution des techniques de finition assure une protection de plus en plus efficace contre les agressions quotidiennes telles que rayures, taches, etc. Néanmoins, il est important de protéger et nettoyer votre parquet pour conserver son aspect d'origine pendant de nombreuses années.

La notion de durabilité ne peut être pleinement satisfaite que si le local est destiné à un usage normal et que l'entretien du parquet est adapté. A ce titre, l'usage normal suppose que des précautions d'accès soient prises afin de protéger le parquet de tout risque d'usure provoquée par l'apport d'éléments abrasifs, tels que sable ou gravillon et des piétements du mobilier, ainsi que de roulettes inadaptées sous fauteuil, table TV, etc. En d'autres termes, pour une maîtrise du bon comportement d'un parquet, on ne peut dissocier le choix et la durée de vie d'un parquet de ses modes d'entretien, prévus ou prévisibles.

L'usage d'un nettoyeur vapeur ainsi que de l'eau chaude ou tiède sont totalement proscrits pour l'entretien de votre parquet.

Prévention et Protection :

Différents désordres peuvent résulter de conditions spécifiques d'exploitation et entraînent, de ce fait, des dégradations inesthétiques sur le parquet. L'entretien du parquet commence par une bonne prévention qui nécessite l'emploi d'un tapis au seuil d'entrée, complété d'un tapis d'intérieur d'essuyage pour retenir un maximum de particules abrasives (sable, gravillons, etc.).

Veillez également à éviter tous risques d'usure anormale provoquée par des roulettes de mobilier inadaptées :

- Remplacez les roulettes étroites en plastique par un modèle plus large en caoutchouc,
- Placez si possible un tapis ou une plaque translucide sous votre fauteuil ou meuble à roulette,
- Protégez les piétements des tables et chaises par des patins en feutre.

N'oubliez pas que le parquet est un matériau naturel et quelle que soit la dureté du bois un risque d'enfoncement est toujours possible (cas des talons aiguille par exemple).

Maintien du taux d'humidité pour les parquets :

Pour votre confort ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet, il faut maintenir un taux d'hygrométrie constant entre 40 à 60% dans une ambiance à 15°C.

L'entretien des parquets vernis



verniss mat



verniss satiné

Entretien :

- Privilégier un dépoussiérage régulier et quotidien avec un aspirateur.
- Dans le cas de taches ou auréoles, épongez avec une microfibre pour le sol (bien essorée) puis essuyez avec un papier absorbant. Les nettoyages doivent toujours être réalisés avec de l'eau froide, une fois par mois maximum. Employez un détergent neutre si besoin, mais en aucun cas de produit abrasif ou contenant du silicone.
- Dans le cas de parquets brossés, nous vous conseillons d'effectuer occasionnellement les nettoyages avec une brosse en nylon souple en frottant dans le sens des fibres du bois.

Protection :

Selon une appréciation propre sur l'usure du vernis, une couche de protection « métallisant » satinée ou mate, peut être appliquée afin de régénérer l'aspect du vernis. Attention toutefois à bien aspirer les saletés avant toute application de métallisant. Veillez à respecter les consommations indiquées sur le bidon.

CONSEILS D'ENTRETIEN //

ENTRETIEN DES PARQUETS



L'entretien des parquets huilés huilé

La finition huilée Panaget, qui conserve l'aspect naturel du bois, est obtenue grâce à une huile d'imprégnation. Sa formulation assure une protection efficace et durable du parquet contre les taches et salissures. Afin de garantir l'aspect esthétique de votre parquet dans le temps, il est très important d'adapter l'entretien à son utilisation et de respecter les consignes suivantes.

Attention, certains produits d'entretien pouvant contenir de la cire, ou des produits non adaptés peuvent entraîner une réaction de l'état de surface. C'est pourquoi, nous recommandons l'utilisation des produits Panaget.

Après la pose, passez une fine couche d'huile naturelle d'entretien Panaget sur l'ensemble de la surface parquetée et ce quelque soit la teinte de votre parquet.

Entretien mensuel :

- La surface huilée doit être dépoussiérée régulièrement (balai ou aspirateur).
- Pour éliminer des taches persistantes, utilisez le savon naturel Panaget.
- Utilisez toujours un matériel bien essoré et jamais ruisselant (balai microfibres, balai éponge).
- Les nettoyages doivent toujours être réalisés avec de l'eau froide.

Protection annuelle (1 à 2 fois par an, à adapter à l'utilisation des locaux) :

Sur parquet dépoussiéré et propre :

- Pulvérisez l'huile d'entretien Panaget et essuyez avec un chiffon de coton propre et sec, jusqu'à totale pénétration de l'huile.

Remise en service : 4 à 8 heures après l'application. Pensez à bien ventiler votre pièce en créant un courant d'air ; cela facilitera le séchage.

Simple et rationnel, l'entretien régulier permet de régénérer la couche protectrice et de conserver, au parquet huilé, son aspect naturel et chaleureux.

Pour les services d'entretien professionnels, cette opération sera facilitée et accélérée grâce à une monobrosse munie d'un pad beige (si le sol est encrassé, utiliser un pad rouge pour renforcer le nettoyage mécanique). Elle s'apparente alors à une spray-méthode : le lustrage est plus rapide et le nettoyage mécanique est renforcé.

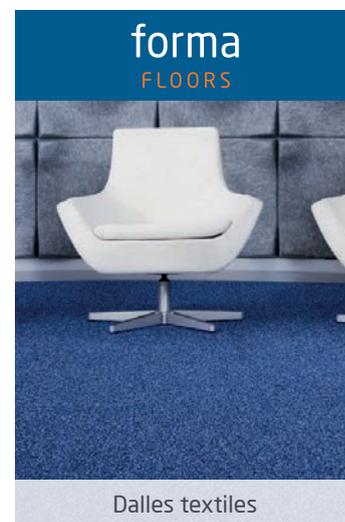
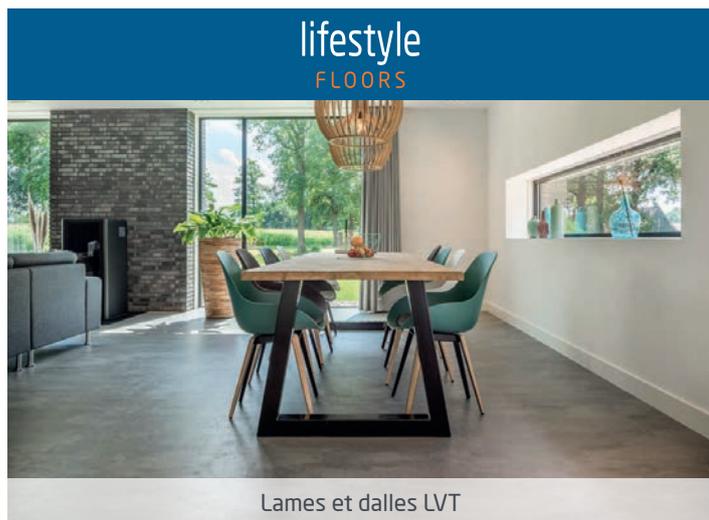
Une rénovation partielle peut être pratiquée sur des endroits particulièrement détériorés (brûlures de cigarettes, chocs, fortes rayures, etc.).

- Dépolir légèrement la zone avec de la laine d'acier ou un papier abrasif pour éliminer la dégradation.
- Dans un récipient, mélangez l'huile de réparation Panaget pour assurer une homogénéité parfaite puis ré-imprégnez la zone avec un pinceau ou un chiffon en coton jusqu'à dissimulation de la retouche, lustrez en douceur afin d'obtenir le ton désiré.

Lors de l'utilisation de l'huile de réparation Panaget, les temps de séchage sont les suivants :

- Séchage hors poussière : 8 heures
- Dureté définitive : jusqu'à 6 jours

Toutes les gammes de produits LMS en un coup d'oeil





Un réseau national

18 agences

3 bases logistiques



Retrouvez l'ensemble de notre offre sur

www.lamaisondusol.com

Et suivez nos actualités sur 

Suivez nos actualités sur    

BORDEAUX

Tél. : 05 56 43 10 40
bordeaux@lms-sol.com

BREST

Tél. : 02 98 02 62 86
brest@lms-sol.com

CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 91 47 26
clermontfd@lms-sol.com

DIJON

Tél. : 03 80 51 00 00
dijon@lms-sol.com

GRENOBLE

Tél. : 04 76 03 15 00
grenoble@lms-sol.com

LILLE

Tél. : 03 20 98 55 55
lille@lms-sol.com

LIMOGES

Tél. : 05 55 30 17 17
limoges@lms-sol.com

LYON

Tél. : 04 78 26 45 45
lyon@lms-sol.com

METZ

Tél. : 03 87 32 53 20
metz@lms-sol.com

NANTES

Tél. : 02 40 94 86 40
nantes@lms-sol.com

NICE

Tél. : 04 93 19 04 04
nice@lms-sol.com

RENNES

Tél. : 02 99 32 37 38
rennes@lms-sol.com

ROUEN

Tél. : 02 35 08 90 90
rouen@lms-sol.com

Ste GENEVIÈVE DES BOIS

Tél. : 01 69 73 22 00
sgb@lms-sol.com

STRASBOURG

Tél. : 03 88 18 17 18
strasbourg@lms-sol.com

TOULOUSE

Tél. : 05 34 25 84 85
toulouse@lms-sol.com

VANNES

Tél. : 02 97 01 09 09
vannes@lms-sol.com

VILLENEUVE LA GARENNE

Tél. : 01 41 32 53 00
villeneuve@lms-sol.com

LA MAISON DU SOL

9-11 rue de la Litte
92390 Villeneuve La Garenne

contact@lms-sol.com
www.lamaisondusol.com

RCS Nanterre / N° SIRET : 572 044 808
N° TVA intracommunautaire : FR 57 572 044 808

